



La Plaine sur mer

MAIRIE DE LA PLAINE-SUR-MER

LOIRE-ATLANTIQUE

Arrêté n° 2024-135-PM

Objet : demande d'ouverture de débit de boissons temporaire de 1^{er} et 3^{ème} groupes le dimanche 17 mars 2024 lors d'une porte ouverte.

Le Maire de la commune de La Plaine-sur-Mer,

Vu le code de la santé publique, article L.3334.2

Considérant la demande d'ouverture de débit de boissons temporaire formulée par Madame Régine GÉNARD Vice-Présidente et secrétaire de l'association « Festi'char » dont le siège social est situé 56, Avenue Foch 44730 Tharon-Plage/St Michel Chef-Chef, pour l'ouverture d'un débit de boissons temporaire de 1^{er} et 3^{ème} groupes, à l'occasion d'une porte ouverte, le dimanche 17 mars 2024 de 10h00 à 17h00, local des Services Techniques rue de Bernier .

ARRÊTE

Article 1 : Madame Régine GÉNARD en sa qualité de Vice-Présidente et secrétaire de l'association « Festi'char » est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire de 1^{er} et 3^{ème} groupes à l'occasion d'une porte ouverte qui aura lieu le dimanche 17 mars 2024, local des Services Techniques rue de Bernier.

Article 2 : Cette autorisation est valable le dimanche 17 mars 2024 de 10h00 à 17h00.

Article 3 : Madame le Maire et la directrice générale des services sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois suivant sa publication sous forme électronique.

Article 5 : L'ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame Régine GÉNARD Vice-Présidente et secrétaire de l'association « Festi'char »
- Madame le Commandant de la communauté de brigades de Gendarmerie de Pornic
- Monsieur le responsable du service de Police Municipale de La Plaine-sur-Mer

La Plaine-sur-Mer, le 21 février 2024

**Pour Le Maire absent,
La Première Adjointe
Danièle VINCENT**

